

Chauffage performant bois



Primes économies d'énergie, à destination des clients particuliers

Poste	Prime classique (Zone H3**)	Prime bonifiée zone montagne (Zone H2**)	Prime bonifiée sous conditions de ressources***	Critères d'éligibilité de l'appareil
	Résidence principale, locative ou secondaire	Résidence principale uniquement		
Poêle, insert ou foyer fermé à bûches				Rendement nominal ≥ 75% Emissions de particules (à 13% d'O ₂) <1500 mg/Nm ³ Soit 0,12% Emissions de particules (à 13% d'O ₂) <40 mg/Nm ³ Emissions d'oxyde d'azote (NOx) (à 13% d'O ₂) <200 mg/Nm ³ Poêles : NF EN 13240, NF EN 14785 ou EN 15250 Inserts ou foyers fermés : NF EN 13229
Poêle, insert ou foyer fermé à granulés	600 €*	1 000 €*	1 500 €*	OU Label Flamme Verte 7*

* Conditions techniques et montant des aides financières au 1er juillet 2022. Susceptibles d'évoluer. Plus d'infos sur corse.edf.fr.

** Répartition des communes en zones H2 et H3 disponible sur corse.edf.fr.

*** Offres soumises à condition de ressources. Pour justifier la résidence principale et les niveaux de revenus, joindre l'avis d'imposition sur le revenu de l'année N-1 ou N-2.

Offre bonifiée sous conditions de ressources

Plafonds de revenus au 1er juillet 2022

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de revenus pour bénéficier de l'offre bonifiée (en €)
1	19 565
2	28 614
3	34 411
4	40 201
5	46 015
Par personne supplémentaire	+ 5 797



La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, rapprochez-vous de nos **partenaires Agir Plus d'EDF** dont vous trouverez la liste sur le site corse.edf.fr